

IMMATRICULATION DES VEHICULES : FERMETURE DES GUICHETS DE LA PREFECTURE

**Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet
(semaine 27),
le service « cartes grises » de la
préfecture de Bourg-en-Bresse
sera fermé au public.**

Merci de votre compréhension

Comment réaliser vos démarches d'immatriculation ?

- DEPOT-EXPRESS :

Déposez votre dossier, accompagné d'un chèque à l'ordre de la préfecture de l'Ain, dans l'espace « **Dépôt Express** », en libre service (Un photocopieur est à votre disposition).

- PAR CORRESPONDANCE :

Adresse d'envoi : préfecture de l'Ain – bureau de la circulation – CS80400 – 01012 BOURG EN BRESSE Cédex.

Liste des pièces nécessaires sur le site internet de la préfecture de l'Ain : www.ain.gouv.fr / système d'immatriculation des véhicules

- AUPRES D'UN GARAGE HABILITE :

Les demandes d'immatriculation des véhicules neufs ou d'occasion déjà immatriculés en France peuvent être traitées par les professionnels de l'automobile.

Liste des professionnels de l'automobile habilités :

www.immatriculation.ants.gouv.fr / services associés / où immatriculer votre véhicule ?